

## Communiqué de presse du Conseil Municipal du 2 février 2017

### **Immobilier/mobilier :**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la révision des loyers de l'ancienne école des Estreys et du logement situé rue du château.

L'assemblée délibérante a voté à l'unanimité l'acquisition à l'euro symbolique de deux parcelles situées au Moulin des Estreys.

Les membres du conseil ont voté à l'unanimité l'autorisation de vente d'une parcelle à Tressac. Une estimation de la parcelle sera demandée au service des domaines.

Le transfert d'une partie de parcelle à Beubac du domaine public au domaine privé de la commune a été voté à l'unanimité.

### **Administratif**

Le conseil municipal de Polignac a voté à l'unanimité l'adhésion à l'association des Maires Ruraux de Haute-Loire.

Les membres du conseil ont voté à l'unanimité la redevance de l'occupation du domaine public pour les restaurateurs et cafetiers de la commune.

### **Urbanisme**

Les membres de l'assemblée ont voté à l'unanimité contre le transfert de la compétence urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

### **Finance**

La régie droits de place a été supprimée à l'unanimité suite au départ en retraite de l'agent en charge de cette dernière.

Le plan de financement et les demandes de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes ainsi que de l'Etat ont été votés à l'unanimité par le conseil pour l'aménagement de la plaine de Rome ainsi que pour la rénovation des courts de tennis.

### **Culture**

Le spectacle de la troupe « Les Amis du Patois Vellave » a été voté à l'unanimité. Ce spectacle sera joué le 17 mars 2017 à 16h30 à la maison communale de Polignac.